Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250411-DEL_25_04_11_31-DE

Oloron Sainte-Marie

Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 11 avril 2025
DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MALEIG

Nombre de conseiller-e-s en exercice :	**33**
Nombre de présent-e-s :	**28**
Nombre de votant-e-s :	**33**

Etaient présent-e-s :
M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOUM, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés :
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à M. Clément SERVAT,
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

31 - CONVENTION POUR L'APPUI DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES AU SUIVI DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Votre assemblée est informée que le Département et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne poursuivent leur partenariat par le biais du programme « Nouvelle action et initiatives d'accompagnement du Département pour l'eau » (NAÏADE).

Il est rappelé à votre assemblée que dans le cadre du « dispositif connaissance » prévu dans ce programme, un accord-cadre à bons de commande avait été signé en date du 14 décembre 2022 avec les Laboratoires des Pyrénées et des Landes afin de réaliser des prestations de suivi, de prélèvement et d'analyse d'échantillons « Assainissement » prélevés sur site.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250411-DEL_25_04_11_31-DE

Il convient de contractualiser l'appui apporté en 2025 par le Département au suivi du fonctionnement des systèmes d'assainissement par le biais d'une convention présentée en annexe.

La présente convention a pour objet d'autoriser le Département ou son prestataire à effectuer des mesures et des prélèvements sur les systèmes d'assainissement et analyser les échantillons ainsi collectés.

Après avis du Conseil d'Exploitation réuni en Mairie d'Oloron Sainte-Marie le 25 mars 2025,

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, **à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport**,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée, et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 16/04/2025

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

Bernard UTHURRY